

**31 Présentation des ratios de fonds propres (KM1)**

	Année de référence	Année précédente			
<b>Total des fonds propres pouvant être pris en compte (en milliers de CHF)</b>	<b>2'709</b>	<b>2'621</b>			
Fonds propres de base durs (CET1)	2'709	2'621			
Fonds propres de base (T1)	-	-			
Fonds propres supplémentaires (T2)	-	-			
<b>Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (en milliers de CHF)</b>					
RWA	10'183	10'084			
Exigences minimales de fonds propres	815	807			
<b>Total des fonds propres minimaux requis (en milliers de CHF)</b>	<b>815</b>	<b>807</b>			
<b>Selon OFR art. 42 et 43</b>	<b>815</b>	<b>787</b>			
Risque de crédit	232	236	Approche standard internationale (AS-BRI)		
Risques pour les ajustements de valeur de dérivés	3	1			
Risque non lié à des contreparties	19	17			
Risque de marché	5	3	Approche "de minimis"		
Risques opérationnels	556	529	Indicateur de base		
<b>Selon OFR art. 32 let. J</b>	<b>-</b>	<b>20</b>			
Exigences de fonds propres minimales à consolider pour les part. dans des entités du secteur fin.	-	20			
<b>Ratios de fonds propres</b>					
Ratio CET1 (fonds propres de base durs)	26.60%	25.99%			
Ratio T1 (fonds propres de base)	26.60%	25.99%			
Ratio des fonds propres globaux	26.60%	25.99%			
<b>Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)</b>					
Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019)	2.50%	2.50%			
Volant anticycliques (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle	0.00%	0.00%			
Volant de fonds propres supplémentaires en vertu du risque systémique international ou national	0.00%	0.00%			
Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1	2.50%	2.50%			
CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC)	18.60%	17.99%			
<b>Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)</b>					
Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR	2.50%	2.50%			
Volant anticycliques (art. 44 et 44a OFR)	0.00%	0.00%			
Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.00%	7.00%			
CET1 disponible	23.10%	22.49%			
Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.50%	8.50%			
T1 disponible	24.60%	23.99%			
Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.50%	10.50%			
Fonds propres globaux disponibles	26.60%	25.99%			
<b>Ratio de levier</b>					
Ratio de levier	9.20%	6.38%			
Capitaux propres selon T1	2'709	2'621			
Exposition globale	29'455	41'076			
<b>Ratio de financement (NSFR)</b>					
Ratio de financement, NSFR	157.81%	212.38%			
Refinancement disponible stable	11'096	18'715			
Refinancement stable nécessaire	7'031	8'812			
<b>Ratio de liquidités (LCR)</b>					
Ratio de liquidités, LCR	138.58%	220.29%	223.78%	222.23%	240.28%
Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	9'755	12'363	9'209	12'303	16'544
Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	7'039	5'612	4'115	5'536	6'885